

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**



**COMMUNE DE
SAILLANT**

L'an deux mille vingt-trois, le vendredi 24 mars à 20 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de la commune de SAILLANT dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la Salle du Conseil, sous la présidence de Michel ROCHE, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 10

Présents (7) : Michel ROCHE, Danièle HORTALA, Yohann CARRET, Guy CHAZOT, Thibault CALMARD, Frédéric CHAZELLE, Yvan CARRET

Absents (3) : Gérard ROURE, Mireille CARRET, Sandrine HAUTEVILLE

Procurations (2) : Gérard ROURE a donné pouvoir à Danièle HORTALA, Mireille CARRET a donné procuration à Yohann CARRET

Nombre de votants : 9

Secrétaire de séance : Danièle HORTALA

Date convocation : 16/03/2023

11 ► VALIDATION PROJET INFORMATISATION DU CIMETIERE

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée qu'actuellement, il nous est difficile de gérer le cimetière en l'état : vieux plans, pas de photos des concessions (ce qui entraîne une visite de nos services à chaque décès), actes de concession non informatisés, etc.

Il informe l'assemblée que la société GERPHAGNON de St-Pal-de-Chalenccon a développé un logiciel informatique permettant de gérer plus facilement son cimetière via un plan interactif.

Il suffit alors de « cliquer » sur la concession pour qu'apparaissent photos, noms des derniers défunts, acte de concession...

Cette application a été développée pour les « petits cimetières » comme le nôtre.

Deux devis ont été établis :

- Un de 1 908 € TTC avec une livraison de l'application prête à être utilisée
- Ou un de 1 668 € TTC où les prises et téléchargement des photos et des épitaphes devront être réalisés par nos soins

A ces deux devis devront s'ajouter un abonnement annuel de 95 € / an pour la veille informatique et sauvegarde des données.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

↳ décide de valider le devis de 1 908 € TTC auprès de la SAS GERPHAGNON pour la livraison de l'application de gestion du cimetière prête à être utilisée

↳ autorise M. Le Maire à signer les documents correspondants à cette délibération.

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que ci-dessus

Au registre sont les signatures,

Pour copie conforme,

Le Maire,
Michel ROCHE

